Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2022

N° D'ORDRE : 2022-039

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers En exercice : 29

Présents: 21 SEANCE DU 11 MARS 2022

 Pouvoirs :
 08

 Excusé :
 00

 Absents :
 00

 Qui ont pris part
 à la délibération :
 29

Date de convocation: 4 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze mars à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

<u>Etaient présents</u>: M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – Mme DEFAUX Catherine – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain (arrivé à 18h45) – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KUPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme SAUQUET Adeline – M. FRANCESCHINI Damien – M. CLAVE Denis – M. LE PEN Jean-Ronan – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs: M. MARIN Michel pouvoir à Monsieur le Maire – M. TOULOUSE Christian pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. CHAMBELLAND Michel pouvoir à Mme Véronique VIENOT – M. LABASTIE Eric pouvoir à Mme DEMIERRE Colette – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à M. VINCENT Romain – Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à Mme PICHARD Laure – M. DEZERAUD Philippe donne pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. CLAVE Denis.

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

8- ADOPTION DU REGLEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE

Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux que le Comité technique du 28 février dernier a émis un favorable à l'unanimité quant à l'adoption du règlement de la Police municipale.

Ce dernier a pour objet l'organisation des conditions d'exécution du travail au sein du service.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le Règlement de la Police municipale ;
- VU l'avis favorable du Comité technique du 28 février 2022 ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'approuver l'adoption du règlement de la Police municipale.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 14 mars 2022, pour extrait conforme.

Le Maire,

Gilles VINCENT